

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N° CE1735

présenté par

M. Bertrand Petit, M. Potier, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot, M. Naillet et
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« À ce titre, les zones humides, telles que définies à l'article L. 211-1 du code de l'environnement, qui contribuent, par la production durable de biomasse, à la souveraineté agricole du pays, doivent être restaurées et préservées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à souligner le rôle essentiel des zones humides en matière de production durable de biomasse, afin de mettre en œuvre les politiques qui permettront leur restauration et leur préservation.

Les zones humides font partie intégrante du système agricole. Outre la participation directe de ces milieux à la production alimentaire, en accueillant pour certains d'entre eux des activités de culture, de maraîchage et d'élevage et les services écosystémiques qu'ils offrent au profit de l'ensemble du système agricole, lui assurant une plus grande résilience face au changement climatique, les zones humides contribuent fortement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les composantes naturelles de ces milieux, que sont la tourbe, matière organique composée de débris végétaux, l'humus et le bois, permettent la séquestration de carbone. Les zones humides contribuent ainsi substantiellement à la production durable de biomasse. Ces milieux stockent ainsi le double de carbone que l'ensemble de la biomasse forestière dans le monde, soit 75 % du carbone de l'atmosphère et 30 % du carbone des sols du monde entier, alors qu'elles représentent moins de 3 % des terres émergées. Leur rôle est donc crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Sous la pression de l'urbanisation et de l'artificialisation des terres, on estime à 67 % le pourcentage de zones humides disparues depuis le début du XXe siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990. Les connaissances scientifiques permettent aujourd'hui de mieux comprendre le rôle de ces écosystèmes aquatiques et l'importance de les protéger et de les restaurer.